



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 18 Mai 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 25 Mai 2020.
Délibération 2020-13

Le vingt-cinq Mai deux mille vingt à 17h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique au Gymnase Pierre MENDES-FRANCE – rue des Rosiers - 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sur la convocation qui leur a été adressée par Yannik OLLIVIER, Maire sortant, conformément à l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Sylvain LAVAL, Stéphanie COLPIN, Marc DOZIER, Anahide FAYE, Mouhnr BOUALITA, Virginie LOPEZ, David MARTORANA, Cécile BENECH, Vincent GOSSE, Mireille PERINEL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, René VIAL, Alexandra COUTURIER, Frédéric CALVO, Marie-Anne LENOBLE, Morgan BOUCHET, Marianne OBEID, Pierre HEINRICH, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Nawel BEGHIDJA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Norbert COLLIAT, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Anne TOURMEN

Procuration : Fatima KRAIM donne procuration à christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marianne Obeid, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptée

Objet : INSTITUTIONNEL – CONSEIL MUNICIPAL – Election des adjoints

Rapporteur : Sylvain Laval

Objet : Election des adjoints

Sous la présidence de M. Sylvain Laval, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste des candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'écart entre les candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Pour autant, le maire et le premier adjoint peuvent être du même sexe.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- d. Nombres de suffrages exprimés (b-c) : 25
- e. Majorité absolue : 15

Noms du candidat	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Liste Sylvain LAVAL

25

Vingt-cinq

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par
Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

le 25 Mai 2020

Le Maire

Sylvain Laval

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture
et sa publication

